



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Rendement annuel 2014

Sur proposition de l'Assemblée Plénière du BNIC, la Section O.D.G. (Organisme de Défense et de Gestion) du B.N.I.C. a validé ce jour **la partie immédiatement commercialisable du rendement annuel maximum autorisé pour l'année 2014, soit 11,70 hl AP/ha.**

Le volume mis en réserve de gestion est de 1 hl AP par hectare, libérable en compte 4.

En outre, et comme l'année dernière, afin de faciliter la décision de chaque opérateur concernant sa déclaration d'affectation pour l'année n+1, les professionnels ont mis en place un « rendement plancher » de 10,11 hl AP/ha en deçà duquel le rendement 2015 ne pourra pas descendre.

Un « rendement d'orientation », est également fixé pour 2015 à hauteur de 10,92 hl AP/ha.

Le rendement 2014 s'inscrit pleinement dans le Business Plan Cognac, démarche collective initiée par les professionnels de la filière.

Le rendement 2014 fera l'objet d'une validation du CRINAO<sup>1</sup>. Il devra ensuite être définitivement entériné et publié par arrêté interministériel.

Cognac, le 2 juin 2014

Contact presse :  
Marie-Véronique CHALAS  
Département Communication du BNIC  
Tél. : 05 45 35 60 24  
Courriel : mchalias@bnic.fr

<sup>1</sup> Comité Régional de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité